

COMITE DE QUARTIER RUE DE L'EGLISE/CABREYRADE

29 JUILLET 2015

Salle du Conseil municipal. 09h00

Présents :

DERANQUE Roger ; REUS Anne-Cécile ; DELOGU-HAMELIN Marie-Christine ; MORRA Roger ; DUBOIS Frédéric ; CARBONELL Alban ; DI MEO Bernard ; PASSARO Daniel.

Absents excusés :

BRESSIER Martine ; MIRAN Audrey ; DAVO Christopher ; BLACHERE Olivier ; LE CARDINAL Eric ; PINABEL Laurence.

Absents :

CONSTANTY Nicolas ; GUEROUT François.

INTRODUCTION

Le Comité décide de distribuer ce compte-rendu à tous les habitants du quartier, avec celui de la réunion publique du 20 juin 2015 qui a eu lieu à l'Eden.

Comme nous l'avons constaté lors de la réunion publique, les problèmes rencontrés dans ce quartier sont d'origines diverses, et c'est leur accumulation qui a conduit à une situation de tension dans la rue. La constitution de ce Comité de quartier a été souhaitée et réalisée. Il sera le lien entre élus et résidents et sera consulté chaque fois que cela sera d'actualité ou à la demande de ses membres.

URBANISME

Le Maire nous informe qu'en septembre la Commission Urbanisme/Travaux sera convoquée, avec à l'ordre du jour une réflexion sur l'aménagement de la rue et sur le plan de circulation. Ce plan de circulation n'a pas été retouché depuis sa mise en place il y a plusieurs années, et il est nécessaire de faire un point afin de procéder à quelques ajustements et modifications, notamment pour lutter contre le stationnement sauvage, hélas toujours d'actualité !

Il est donc demandé aux représentants du quartier présents à cette réunion ce qu'ils pensent du système de circulation et de stationnement actuellement en vigueur dans la Rue de l'Eglise.

Faut-il inverser le sens de circulation et permettre aux voitures de remonter la rue ? Faut-il en conséquence rouvrir le bas de la rue, sachant que les quilles installées de part et d'autre sont régulièrement sabotées, tout comme la borne de la Place de la Cabreyrade ? Après discussion, tout le monde s'accorde à dire que cela augmenterait fortement le trafic et que ce n'est pas souhaitable.

Il faut donc, passé le lavoir, laisser la rue à sens unique, mais reposer le panneau à l'intersection de la Montée de la Cabreyrade qui a été enlevé lors des travaux. L'idéal serait de mettre là un sens unique "sauf livraisons jusqu'à 10h", car les camions ont du mal à passer dans la Rue Tuffel et cette dérogation leur permettrait de tourner au bas de la Rue de l'Eglise et de la remonter.

Les dysfonctionnements ne viennent donc pas du plan de circulation, mais bel et bien des incivilités répétées. L'arrêt minute n'étant pas respecté, il est précisé que, d'une manière générale, les arrêts

minute deviennent résidentiels après 19h00 et le dimanche et qu'en dehors de ces périodes, le stationnement y est limité à quinze minutes. Sur le bas de la Rue de l'Eglise, Il n'y a qu'une seule place, car lorsqu'un deuxième véhicule se gare, il gêne le passage vers la Rue Max Boyer. Pourrait-on matérialiser cet emplacement au sol en marron ?

Voir aussi si on peut mettre une quille en haut de la Rue Pierre MARCHAND.

Les tonneaux avec les lauriers se sont fortement dégradés, de par le fait qu'ils sont en bois et résistent mal aux atteintes du temps, mais aussi et surtout parce qu'ils sont régulièrement déplacés par des riverains ou passagers pratiquant le stationnement sauvage !

Il est demandé au Comité de réfléchir à ce qui pourrait les remplacer. Les propositions du Comité seront reçues pour le mois de septembre, préalablement à la réunion de la Commission communale Urbanisme/Travaux.

A la demande du Maire, Frédéric DUBOIS (Garde champêtre) et Christopher DAVO (ASVP) vont travailler certains jours en horaires décalés, car dès 18h00, heure de fin de leur service normal, chacun se gare où il veut ! Cela leur permettra d'effectuer des contrôles inopinés, notamment plus tard en soirée.

TERRASSES

Les terrasses sont parfois sources de nuisances sonores. En effet, l'été, les clients restent parfois attablés très tard, rient ou bavardent assez fort sans prêter attention à la tranquillité et au repos des riverains logeant à proximité. On a même joué de la musique certains soirs ...

Il existe un arrêté préfectoral s'appliquant à l'ensemble des établissements du département qui fixe les horaires de fermeture des terrasses. A vérifier donc, sachant que le Maire peut prendre un arrêté local s'il l'estime nécessaire.

Le Parrot's est maintenant fermé le soir ... mais la terrasse est laissée à disposition de l'Arbre de Mai.

Suggestions

Nuisances sonores :

- régler les horaires d'utilisation des terrasses par un arrêté du Maire.
- sensibiliser les clients des restaurateurs aux nuisances pour le voisinage (possibilité pour le propriétaire de mettre une affiche à l'attention de ses clients afin de leur rappeler quelques règles du « savoir vivre ensemble »).

Nuisances environnementales :

- mettre un cendrier à l'extérieur de l'établissement, même en période hivernale, car les clients sortent fumer et laissent leurs mégots par terre.

Le Maire rappelle que les conventions d'occupation du domaine public sont établies à titre précaires et révocables à tout moment. Le paiement des droits d'occupation se calcule au m² effectivement utilisé.

Actuellement, malgré plusieurs rappels à l'ordre, ces conventions ne sont pas respectées pour ce qui est du passage des piétons, qui doivent théoriquement pouvoir déambuler entre les tables sans descendre du trottoir.

Question : est-il nécessaire de laisser ce passage ?

Réponse : légalement : oui. Dans la pratique, les gens préfèrent ne pas traverser la terrasse et

marchent sur la rue.

Suggestion : pourquoi ne pas envisager la création d'une zone semi-piétonne depuis le haut de la rue de l'Eglise, ce qui donnerait la priorité aux piétons tout en limitant par voie de conséquence la vitesse des véhicules.

Les terrasses côté nord (Parrot's et Arbre de Mai) pourraient alors occuper tout l'espace, les conventions étant bien entendu réajustées au calcul des m² réellement utilisés.

Le Maire rappelle également que, comme sur tous les sites du village, les aménagements de terrasses sont soumis à des autorisations d'urbanisme très strictes incluant notamment l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre classé). Or, un commerçant n'est pas en conformité avec l'autorisation qui lui a été délivrée (Arbre de Mai/Pose de volutes non autorisées sur l'armature de la treille). Malgré plusieurs rappels et une entrevue avec le Maire, le problème n'est toujours pas résolu. Va-t-il donc falloir contraindre en dressant procès verbal et en l'adressant au Procureur de la République si rien n'est entrepris par le propriétaire rapidement ?

Question : pourrait-on remettre le panneau qui était positionné devant le Portail de l'Etang et qui signalait les commerces du centre village ?

Réponse : le problème est d'ordre esthétique et patrimonial. Placé devant le Portail, qui est un monument historique classé et restauré récemment, ce panneau nuit à la qualité du site. A réfléchir donc pour le mettre ailleurs.

JEUNESSE

Les nuisances rapportées ont beaucoup concerné la jeunesse. Certains jeunes (et moins jeunes) restaient très tard sur la Place de la Cabreyrade, étaient bruyants et parfois agressifs et impolis avec les habitants. Des jeux de ballon contre les portes de garage et murs faisaient beaucoup de bruit, ainsi que les motos et scooters.

Le Maire indique au Comité que deux démarches ont été conduites par ses soins auprès de la Gendarmerie : courrier adressé à la brigade de Cadenet en charge des problèmes liés à la sécurité sur le secteur et entrevue avec le responsable de l'unité de renforts basée à Lourmarin chargée d'organiser des patrouilles (diurnes/nocturnes) de surveillance et de contrôles.

Il semblerait que la situation se soit améliorée à ce niveau. Apparemment, les adolescents venant moins, il n'y a plus de jeux de ballon et le bruit généré par les motos s'est normalisé (?).

MANIFESTATIONS

La volonté de certains (notamment de la Bonne Cucuronade) a été d'organiser des manifestations qui attirent du monde dans la rue, pour valoriser ce centre ancien et le faire vivre. Il s'avère que c'est à double tranchant : en effet, cette rue tranquille autrefois est maintenant plus animée, parfois un peu trop pour certains ... !

Il faut donc trouver un équilibre entre les manifestations organisées et le souhait de tranquillité des habitants permanents. Il est convenu que le marché nocturne n'était pas bien situé dans cette rue (difficultés pour le déchargement/chargement, peu de fréquentation). Ce marché a donc été déplacé. La Bonne Cucuronade a donc souhaité organiser « Les jeudis de la Cabreyrade ».

Le Comité préconise de prêter attention à la fréquence des manifestations : une manifestation par quinzaine, pas en nocturne, semble être un bon compromis.

Un problème relatif à l'animation de la Fête de l'Eau a été soulevé : en effet, de la musique a été diffusée tout au long de la journée, avec deux enceintes mal positionnées, ce qui a entraîné des résonances et une situation très désagréable pour les riverains.

La Bonne Cucuronade ferme la rue trois fois par an (prochaine date : le 23 août pour le vide-jouets), sur autorisation du Maire. Les autres manifestations ne le nécessitent pas.

Sont prévus prochainement : apéritif Place de la Cabreyrade le 2 août après le concert d'orgue à l'Eglise (festival de La Roque d'Anthéron), vers 18h ; 20 août : concert de musiques du monde sur la place également.

DECHETS

La rue et la place ont été restaurées. Il est dommage pour l'image et l'hygiène du quartier que certains déposent leurs sacs poubelle par terre, car en plus des problèmes évidents (odeurs, chiens et chats), cela laisse des traces sur le sol.

Un rappel est donc fait aux résidents : si vous ne pouvez pas amener vos sacs à un point de regroupement, il est impératif de les mettre dans un bac fermé, et non à même le sol. Le Garde champêtre rappelle à cette occasion qu'une contravention de 68 € est encourue en cas de non-respect de cette règle. Le Comité souhaite que chacun prenne conscience de l'effort à faire et que les contrevenants soient sanctionnés.

De plus, pour les résidences secondaires, il est bien sûr préférable d'emmener les ordures à un point de regroupement au moment du départ, afin de ne pas les laisser sur la voie publique durant une trop longue période.

AFFICHAGE

Chacun met sur sa porte des affiches de couleur concernant des sujets divers et variés, ce n'est pas très esthétique dans cette rue. Pourrait-on mettre un panneau d'affichage sur la Place de la Cabreyrade ? Après concertation et pour des raisons esthétiques, nous préférons sensibiliser les habitants de la rue afin que chacun fasse son possible pour ne pas charger leurs façades et portes d'affiches de toutes sortes.

Fin de la réunion à 11h00.

=====

Communiqué du Maire : les diverses suggestions et propositions évoquées lors de cette réunion feront l'objet d'un examen lors de la réunion de la Commission communale Urbanisme en septembre. Les nouvelles dispositions susceptibles d'être prises feront alors l'objet d'une communication au Comité de quartier et aux riverains.

Le 07/08/2015